

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 Avril 2021

L'An Deux Mil vingt et un le 16 avril à vingt heures, conformément à l'article L2121-18 du CGCT et en raison de l'épidémie de COVID-19, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la salle polyvalente de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, DECOUTURE Vanessa, DELATOUR Anne-Marie, DENOEUVEGLISE Céline, DUBOIS Elodie, GILLION Cécilia, LEBEGUE Catherine, MICHAUX Emilie, SARRY Martine, Mrs FLAMENT Alain, GUILLOT David, JEANSONI Jérôme, LETELLIER Pascal, MONTARDIER David, PORTOIS Nicolas, PREVOST Yannick.

Étaient absents excusés :

Mr BERQUIN Gwenaëlle ayant donné une procuration de vote à Mme LEBEGUE Catherine ;
Mr MORTIER François-Xavier ayant donné une procuration de vote à Mme MOUTON Valérie ;
Mme GILLION Cécilia ayant donné une procuration de vote à Mr PORTOIS Nicolas ;

Le quorum étant atteint à 20h00, Mme Le Maire ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

• Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr PORTOIS Nicolas propose sa candidature.

À l'unanimité, celui-ci est élu secrétaire de séance.

• Approbation du Compte-rendu de la séance du 26 Mars 2021 :

Mme Lebegue ayant une procuration de Mme Berquin relate les remarques que celle-ci lui a faites quant au compte rendu du 26 mars dernier relative à la délibération de construction de la caserne des pompiers. Mme Mouton relit la délibération prise en date du 13 septembre 2019 par le Conseil Municipal qui mentionne l'avis favorable sur le projet de construction de la caserne de pompiers mais s'est abstenu de délibérer sur le montant à engager faute d'éléments financiers suffisants.

Le compte rendu du 26 mars 2021 est adopté à 15 voix pour et 4 abstentions de Mme Berquin Gwennaëlle, Mme Lebegue Catherine, Mr Debeve Christian et Mr Flament Alain.

1. Transfert de la compétence mobilité à la CC2SO

La loi du 24/12/2019 : loi orientation des mobilités a un enjeu majeur : couvrir l'intégralité du territoire national en AOM (autorité organisatrice de la mobilité)

A compter du 1^{er} juillet prochain, les communes ne pourront plus être AOM

Cet enjeu se décline sous 4 grands objectifs :

1. Réduire les inégalités territoriales (cohésion des territoires métropolitains) en renforçant l'accessibilité des villes,
2. Renforcer les offres de déplacements au quotidien, améliorer la qualité des réseaux routiers/ferroviaires et fluviaux
3. Accélérer la transition écologique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre la pollution
4. Améliorer l'efficacité des transports de marchandises pour renforcer la compétitivité des territoires et des ports

Si la compétence n'est pas transférée à l'EPCI, ici la CC2SO, elle reviendra à la Région au 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transférer sa compétence mobilité à la CC2SO.

2. Convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer les fonctions d'inspection en matière de santé et de sécurité

La Mission de l'inspecteur chargé de la fonction d'inspection est de contrôler les conditions d'application de la réglementation santé/sécurité au sein de la collectivité et proposer toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels

Mme Le Maire propose de conventionner avec le CDG 80 pour lui confier la mission afin d'assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail pour la commune Ô-de-selle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le centre de gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection d'hygiène et de Sécurité.

3. Embellissement des postes de transformations

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contact a été pris auprès de la FDE 80 (fédération départementale de l'énergie de la somme) afin de connaître les modalités d'embellissement des postes de transformations.

Pour réaliser ce projet d'embellissement, un financement est possible à hauteur de 50% par la FDE80.

Montage d'un dossier comprenant :

1. 1 délibération du conseil municipal
2. Des photos de chaque poste avec ses dimensions
3. L'adresse des postes concernés
4. Le thème choisi par la commune (tous sont possibles sauf celui de la guerre) → préférable de privilégier un thème en rapport avec la commune

La signature d'une convention avec la FDE80 est obligatoire avant de démarrer les travaux (1 poste / an)

Sur le territoire d'Ô-de-Selle, il y a 2 postes de transformations : un premier situé rue Paul Dulin à Neuville-lès-Lœuilly et un second rue d'Amiens à Lœuilly.

Il conviendra de commencer par celui de Neuville-lès-Lœuilly puisque des travaux de voirie sont à venir à Lœuilly sur la route d'Amiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la FDE 80 afin de réaliser les travaux d'embellissement des postes de transformation.

4. Attribution du droit de signature des déclarations d'intention d'aliéner sur la commune d'Ô-de-Selle

La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption.

Sur le village historique de Lœuilly, le droit de préemption est un droit de préemption renforcé.

La déclaration d'intention d'aliéner est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption afin qu'il puisse faire valoir ses droits.

Mme Lebegue demande à Mme Le Maire si le Conseil Municipal serait consulté dans l'éventualité où la mairie souhaitait faire valoir son droit de préemption. Mme Le Maire répond qu'il existe au PLU des zones réservées pour lesquelles, en cas de vente, le droit de préemption sera utilisé. Pour d'autres zones, le Conseil Municipal doit avoir un projet motivé. Dans tous les cas, la préemption est soumise à délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les déclarations d'intention d'aliéner.

5. Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental de la Somme au titre de la politique d'appui au territoire 2017-2021

Le Conseil départemental étant un appui majeur concernant l'aménagement du territoire, il subventionne les collectivités pour différents projets d'investissements.

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux que le dispositif « appui au territoire 2017-2021 » concerne les communes de – de 1000 habitants mais la commune Ô-de-Selle étant issue de 3 communes de moins de 1000 habitants elle peut donc y prétendre. Les subventions maximum sont de 10 000€ par village historique et ont été abondées de 3000€ soit une subvention potentielle de 13 000€ par village historique.

C'est pourquoi, Mme Le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer 3 dossiers de demandes de subventions au titre de la politique d'appui au territoire comme suit :

- Un dossier pour l'aménagement de la route de Fossemanant par des écluses à Neuville-lès-Lœuilly
- Un second dossier pour la sécurisation des entrées du village de Neuville-lès-Lœuilly
- Un troisième dossier pour la fourniture et la pose de radars à Tilloy-Lès-Conty

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de sa politique d'appui au territoire programme 2017-2021, de déposer les 3 dossiers susvisés et autorise le Maire à signer tout document s'afférant aux demandes de subventions.

6. Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental de la Somme au titre du soutien à la restauration et valorisation du patrimoine – programme 2020-2021

Le Conseil Départemental de la Somme à travers sa politique d'aides aux collectivités propose un soutien à la restauration et la valorisation du patrimoine bâti (édifice culturel, chapelle, calvaire...). Le but étant de préserver l'identité du patrimoine samarien.

Mme Le Maire propose de déposer 4 dossiers au titre de ce soutien financier auprès du Conseil Départemental de la Somme comme ci-après :

- La réfection de la Sacristie de l'église de Lœuilly
- La réfection de la charpente et du clocher de l'église de Tilloy-lès-Conty
- La remise en état de l'intérieur de l'église de Neuville-lès-Lœuilly suite à un dégât des eaux
- Le remplacement du Christ à la sortie de Lœuilly route d'Amiens (détruit avec les différents aléas climatiques)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Somme dans le cadre du soutien à la restauration et la valorisation du patrimoine bâti - programme 2020-2021-pour les 4 dossiers détaillés ci-dessus, et autorise le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à la demande de ces subventions.

7. Approbation des taux d'imposition des trois taxes directes locales 2021

La réforme de la taxe d'habitation touche à sa fin pour les résidences principales. Les exonérations de la taxe d'habitation sont compensées par la part départementale du foncier bâti afin que les communes ne soient pas lésées.

Pour l'année 2022, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux suivants de fiscalité directe locale de la commune Ô-de-Selle **pour l'année 2022** :

- | | |
|--|--|
| ⇒ <u>Taxe foncière sur les propriétés bâties</u> : | 42.81 % (dont taux départemental de 25.54%) |
| ⇒ <u>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</u> : | 25.70 % |
| ⇒ <u>C.F.E.</u> : | 13.84 % |

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

20hh50 arrivée de Mr François-Xavier MORTIER

Présentation et votes des budgets annexes et du budget principal

Camping

→ Budget du Camping 2021 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 50 070 €

Recettes : 50 070 €

Section d'investissement :

Dépenses : 9 650 €

Recettes : 9 650 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget du Camping pour l'année 2021.

Assainissement :

→ Budget de l'Assainissement 2021 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 194 233.62 €

Recettes : 194 233.62 €

Section d'investissement :

Dépenses : 79 239 €

Recettes : 108 335.88 €

Mr Debeve Christian précise qu'il a visité la lagune et qu'il ne lui semble pas nécessaire de changer les 850 mètres de grillage car celui-ci ne paraît pas en mauvais état sur la totalité. Mme Mouton lui répond que la végétation est en grande partie prise sur le grillage et qu'il n'est pas certain que celui-ci tienne dans le temps. De plus, elle ajoute que la compétence assainissement est transférée au 1^{er} janvier 2022 à la CC2SO (loi Notre) donc il est opportun de réaliser en 2021, avant le transfert, le plus de réfections possibles afin de pérenniser les différentes installations. Elle précise que si le changement de grillage n'est pas jugé nécessaire lors du retour des devis demandés alors il ne sera changé que sur les parties abimées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget de l'Assainissement pour l'année 2021.

Eau Ô-de-Selle:

→ Budget Eau Ô-de-Selle 2021 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 110 285.67 €

Recettes : 110 285.67 €

Section d'investissement :

Dépenses : 25 881.38 €

Recettes : 25 881.38 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Eau pour l'année 2021.

1) Approbation des subventions allouées aux associations et autres :

Mme le Maire présente les demandes de subventions sollicitées par les organismes suivants :

Nom de l'Association bénéficiaire	Montant
Amicale des Donneurs de Sang	50.00 €
Souvenir Français	500.00 €
Anim'Loeuilly	1 500.00€
Société de chasse de Lœuilly	500 €
Lœuilly Canoë-Kayak	2 000.00 €
TOTAL	4 550.00 €

Mr Alain Flament demande s'il est possible de connaître la santé financière des associations avant de se prononcer sur le vote des subventions. Mme Le Maire lui répond qu'eu égard le covid les associations n'ont pas été en mesure de réaliser leur assemblée générale et que leurs comptes ne sont donc pas publics, mais que néanmoins ces comptes lui ont été communiqués avec le dossier de demande de subvention.

Mr Flament propose de voter les subventions lorsque le Conseil Municipal aura été informé des finances des associations sollicitant une demande de subvention. Mme Le Maire lui rappelle que les associations participent à la vie active et conviviale de la commune et qu'il serait dommage de les pénaliser dans la réalisation de leurs actions futures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions aux associations comme suit :

- Le don du sang : 50€ → à l'unanimité
- Le souvenir français : 500€ → à l'unanimité
- Anim'Loeuilly : 1 500€ → Mme Denoeuvéglise Céline et Mme Michaux ne prennent pas part au vote, 4 abstention de Mmes Catherine Lebegue, Berquin Gwennaëlle, Mrs Debeve Christian, Alain Flament, 13 voix pour
- La société de chasse : 500€ → une abstention de Mr Alain Flament , François-Xavier Mortier ne prend pas part au vote, 17 voix pour
- Lœuilly Canoë Kayak : 2000€ → Mme Céline Denoeuvéglise ne prend pas part au vote, 18 voix pour

→ Budget de la Commune 2021 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 273 256.12 €

Recettes : 1 273 256.12 €

Section d'investissement :

Dépenses : 427 375.62 €

Recettes : 427 375.62 €

Le Conseil Municipal approuve à 17 voix pour et 2 abstentions de Mmes Lebegue Catherine et Berquin Gwennaëlle le budget de la Commune pour l'année 2021.

Informations

- ✚ Mme Le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de modifier la liste de la commission de contrôle des impôts directs
- ✚ Plan d'adressage La poste : il est proposé au conseil municipal de financer le changement des numéros de rues des administrés impactés par une renumérotation des rues suite à l'audit effectué après la

création de la commune nouvelle Ô-de-Selle. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de financer le changement des numéros de rues des administrés concernés par une renumérotation de leurs habitations. Quant aux entreprises (deux sur Ô-de-Selle) la municipalité doit avoir un complément d'informations sur le coût à charge pour ces entreprises (changement de K-bis, annonce légale dans un journal local). Ce point sera à l'ordre du jour des délibérations du prochain conseil municipal.

- ✚ Bac à boue : l'opération « Hironnelles et Biodiversité en Hauts-de-France » financée par la fédération des chasseurs et la région Hauts-de-France a pour but de mettre à disposition des hironnelles le matériau indispensable à la construction de leur nid. Cette opération vise notamment les jeunes publics des écoles primaires. La commune a conventionné avec la Région Hauts de France et la Fédération Régionale des Chasseurs afin de participer à ce projet. Pour le territoire d'Ô-de-Selle, Mme Le Maire a réceptionné cet après-midi un bac à boue. Il sera mis à disposition de l'école de Loeuilly la semaine prochaine afin de sensibiliser les enfants sur le fonctionnement des hironnelles.
- ✚ Tournée de pain : la boulangerie de Conty commencera une tournée de pain sur le territoire de Tilloy-les-Conty à compter du 4 mai 2021
- ✚ Lecture du mail de Mme Lebegue concernant une demande de transmission de documents administratifs portant sur les subventions octroyées à différentes associations à compter de 2014. Mme Le Maire demande quelles sont les motivations de Mme Lebegue pour une telle demande. Mme Lebegue indique que ces documents sont publics et transmissibles sur demande, et qu'à ce titre elle souhaite avoir les informations s'y rapportant. Mme Mouton répond qu'elle ne pourra pas donner suite sur la totalité des documents demandés puisque certaines associations n'ont pas eu de subventions sur la période indiquée et que la période antérieure à 2019 n'est pas du ressort du Maire de Ô-de-Selle. Mme Le Maire demande également pourquoi cette demande ne concerne que 4 associations alors que la Commune en compte 21.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait conforme
 Le Maire, Mme Valérie MOUTON

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
BERQUIN	Gwenaëlle	Procuration à Catherine Lebegue
DEBEVE	Christian	
DECOUTURE	Vanessa	
DELATOUR	Anne-Marie	
DENOEUVEGLISE	Céline	
DUBOIS	Elodie	
FLAMENT	Alain	
GILLION	Cécilia	Procuration à Nicolas Portois
GUILLOT	David	
JEANSONI	Jérôme	
LEBEGUE	Catherine	
LETELLIER	Pascal	
MICHAUX	Emilie	
MONTARDIER	David	
MORTIER	François-Xavier	Procuration à Mme Mouton Valérie Puis arrivée à 20h50
MOUTON	Valérie	
PORTOIS	Nicolas	
PREVOST	Yannick	
SARRY	Martine	